



## Comment faire sa pré-demande ?

Autre innovation, l'usager peut désormais remplir en ligne sa pré-demande de carte nationale d'identité.

Il n'aura pas à renseigner de formulaire papier au guichet de sa mairie.

Ce dispositif concerne aussi bien les premières demandes de carte d'identité que les renouvellements, même dans les cas de perte ou de vol du titre.

Pour effectuer une pré-demande, il faut créer un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <https://predemande-cni.ants.gouv.fr/> et saisir son état-civil et son adresse.

Un numéro de pré-demande de carte nationale d'identité est alors attribué et permet à l'agent de guichet de récupérer les informations enregistrées en ligne.

**L'usager doit penser à noter ou imprimer ce numéro lors du déplacement en mairie !**

**Attention** : la pré-demande de carte d'identité ne dispense pas l'usager de se rendre en personne au guichet de la mairie pour la prise d'empreintes et le dépôt de son dossier (justificatifs d'état civil et de nationalité, justificatif de domicile, photo d'identité, timbre fiscal le cas échéant).

Outre la sécurisation de l'identité, résultant de la prise d'empreintes numérisées, le nouveau dispositif permet à l'usager :

- d'effectuer sa demande dans n'importe quelle commune équipée d'un dispositif de recueil;
- dans de nombreux cas, de ne plus avoir à produire de documents d'état-civil ;
- de bénéficier d'une réduction des délais d'obtention du titre (alignement des délais des CNI et des passeports).

Pour les agents communaux, cette réforme comprend également des simplifications et allègements de tâches :

- une application unique pour traiter les demandes de cartes d'identité et de passeport ;
- la suppression de tâches correspondant à l'envoi des dossiers papiers en préfecture, du fait de la dématérialisation ;
- une réduction du temps d'accueil au guichet, grâce à la mise en place de la pré-demande de CNI en ligne.

Liste des communes de la Vienne équipées d'un dispositif de recueil des empreintes



## Adresses des communes équipées

<p>1) <b>Mairie de Buxerolles</b> 12 rue de l'Hôtel de Ville 86180 Buxerolles</p>	<p>11) <b>Mairie de Lusignan</b> Place du 8 mai 1945 86600 Lusignan</p>
<p>2) <b>Mairie de Châtellerault</b> 78 boulevard Blossac 86100 Châtellerault</p>	<p>12) <b>Mairie de Montmorillon</b> 15 rue du Four 86500 Montmorillon</p>
<p>3) <b>Annexe Mairie de Châtellerault Quartier de Châteauneuf</b> 52 Grand Rue de Châteauneuf 86100 Châtellerault</p>	<p>13) <b>Mairie de Pleumartin</b> 2 avenue Jourde 86450 Pleumartin</p>
<p>4) <b>Mairie de Chauvigny</b> rue du Moulin Saint-Léger 86300 Chauvigny</p>	<p>14) <b>Mairie de Poitiers</b> Hôtel de Ville 15 place du Maréchal Leclerc 86000 Poitiers</p>
<p>5) <b>Mairie de Civray</b> 12 place du Général de Gaulle 86400 Civray</p>	<p>15) <b>Annexe Mairie de Poitiers Quartier des Trois Cités</b> 10 place des Trois Cités 86000 Poitiers</p>
<p>6) <b>Mairie de Dangé-Saint-Romain</b> 5 place de la Promenade 86220 Dangé-Saint-Romain</p>	<p>16) <b>Annexe Mairie de Poitiers Quartier des Couronneries</b> 18 place de Coïmbra 86000 Poitiers</p>
<p>7) <b>Mairie de Gençay</b> Place du Marché 86160 Gençay</p>	<p>17) <b>Annexe Mairie de Poitiers Quartier de Bel-Air</b> 54 rue Rique Avoine 86000 Poitiers</p>
<p>8) <b>Mairie de Lençloître</b> 1 place du Général Pierre 86140 Lençloître</p>	<p>18) <b>Mairie de Saint-Benoît</b> 11 rue Paul Gauvin 86280 Saint-Benoît</p>
<p>9) <b>Mairie de L'Isle-Jourdain</b> 4 avenue Jean Augry 86150 L'Isle-Jourdain</p>	<p>19) <b>Mairie de Vouillé</b> 1 rue Galmandrie 86190 Vouillé</p>
<p>10) <b>Mairie de Loudun</b> 1 rue Gambetta 86200 Loudun</p>	

### EN SAVOIR PLUS

**La carte nationale d'identité (CNI) est un document gratuit délivré par l'Etat français permettant d'identifier la personne qui en est détentrice.**